



DOSSIER DE PRESSE

25/05/2017

CLIMAT DES AFFAIRES : EDD, ENGAGE AUPRES DES INVESTISSEURS INDUSTRIELS



Possibilité de payer l'ASC (Avance sur Consommations) trois mois à partir de la date de la signature du contrat !

Pour participer à l'amélioration du climat des affaires initié dans le cadre du Guichet Unique, EDD permet aux investisseurs industriels de pouvoir payer l'ASC trois mois après la signature du contrat de fourniture d'électricité¹.

Cette mesure est destinée à « soulager » la trésorerie des jeunes entreprises qui est fortement sollicitée durant les premiers mois de leur existence.

EDD s'implique activement pour être plus prêt de ses clients.

¹ Cette option doit être demandée par le client.